3578 - Elle s’est excitée sexuellement au point de provoquer des sécrétions de semence

question

Question : Si une femme s’excite de sa propre initiative au point d’en arriver à une sécrétion de semence, se retrouve-t-elle dans l’état qui nécessite la prise d’un bain rituel ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Si une femme s’excite à ce point, elle doit prendre un bain rituel car son acte le justifie, compte tenu des propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : L’eau ne vient que de l’eau (Sahih de Mouslim, 151). C’est-à-dire que le bain est imposé par l’émission de sperme.

Mais cet acte qui consiste à s’exciter jusqu’à la sécrétion de semence est assimilable à la masturbation interdite aussi bien à l’homme qu’à la femme sans aucune distinction. Pour davantage d’arguments, se référer à la question n° 329.

Allah le sait mieux.